

FAQ 001	Norme: EN81-70 Edition: 2003	du 11.01.2008 Etat 01.12.2010
----------------	---	----------------------------------

Ascenseurs pour personnes avec handicap

Introduction:

La norme EN81-70 est entrée en vigueur par sa publication dans la feuille fédérale en août 2005.

1. Est-ce qu'aujourd'hui cette norme est obligatoire pour tous les ascenseurs nouvellement mis sur le marché ?
2. Est-ce que tous les points de la norme sont obligatoires ?
3. Lors des contrôles ultérieurs, quelles seront vos exigences ?

Réponse:

1. Une norme n'est jamais obligatoire. Une norme donne une présomption de conformité aux exigences essentielles de sécurité de l'ordonnance ascenseurs. Pour définir si cette norme s'applique, il faut définir l'usage prévu de cet ascenseur. Si parmi les utilisateurs envisagés, il y a des personnes âgées ou des personnes avec handicap alors cette norme s'applique.
2. Les points de la norme couvrent tous les types d'handicaps. Conformément à la norme EN81.1/2 art. 0.2.5, une négociation doit avoir lieu entre le client et l'installateur pour définir l'usage prévu de l'ascenseur. Si certains groupes d'utilisateurs ne peuvent pas utiliser cet ascenseur ou alors que de manière restreinte, une mention doit être portée au manuel d'utilisation et éventuellement aussi en cabine.
3. Dans le cadre de son activité de contrôle du marché des ascenseurs nouvellement mis en circulation, l'IFA contrôlera les exigences suivantes:
 - Dimensions de la cabine et de ses accès
 - Rideau lumineux sur porte automatique
 - Main-courante installée sur paroi latérale
 - Miroir en cabine indicateur d'obstacles à l'arrière
 - Précision d'arrêt et de nivelage
 - Conformité des boîtes à boutons cabine et palières
 - Indications pour téléalarme (pictogrammes)